

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHÂTILLON

Du lundi 25 avril 2022 à 09h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h30

Par arrêté n° A 222/2022, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Châtillon. La modification n° 5 du PLU a notamment pour objets de mettre en place des mesures favorables à la protection de l'environnement, à la production de logements sociaux, au stationnement des vélos et véhicules électriques et à la simplification et l'adaptation du règlement du PLU au contexte local.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 25 avril 2022 à 09h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h30**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Madame Sokorn MARIGOT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 25 avril 2022 à 09h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- au Service Urbanisme situé au Centre administratif de Châtillon, 79 rue Pierre Sémard (92320) aux jours et horaires suivants : les lundi et mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification5-plu-chatillon.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Châtillon (<https://ville-chatillon.fr/>) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé au Centre Administratif de Châtillon.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 25 avril 2022 à 09h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au Service Urbanisme aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification5-plu-chatillon.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification5-plu-chatillon@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame la Commissaire Enquêteur - Modification n° 5 du PLU - Service urbanisme - Centre administratif - 79 rue Pierre Sémard - 92320 CHÂTILLON.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi 25 avril 2022 à 09h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au Service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification5-plu-chatillon.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences au Service Urbanisme (79 rue Pierre Sémard, 92320) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 25 avril de 15h00 à 18h00 ;**
- **Jeudi 5 mai de 16h00 à 19h00 ;**
- **Mardi 17 mai de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 25 mai de 14h30 à 17h30.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du PLU, Monsieur le Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du Service Urbanisme au Centre administratif (79 rue Pierre Sémard, 92320 Châtillon), aux horaires habituels d'ouverture du Service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 222/2022.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au Service Urbanisme de Châtillon aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Châtillon <https://ville-chatillon.fr/> ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet <http://modification5-plu-chatillon.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 5 du PLU de Châtillon, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**